

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 septembre 2024

DEL_20240925_10

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

22

26

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER
Hervé MORICE – Sébastien WAIRY – Myriam LEROUX
Stéphanie BURNEL (absente de 19h00 à 19h15) – Eric MEIGNEN
Denis ROULAND – Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT
Yannick BEAUVAIS (arrivé à 19h54) – Cécile OLIVIER
Marjorie GARCIA – Jessica NICOLAS – Thierno DIALLO
Brieg PICAULT – David PELON – Didier NOUZILLEAU – Alain DESMARS
(départ à 19h47)

Objet :

**Géothermie – Ecole
Jaurès-Curie**

**Fonds de concours
CARENE-ST NAZAIRE
AGGLOMERATION**

**Approbation et
autorisation de
signature de la
convention**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

26 septembre 2024

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat
respectivement :**

-

- Benoît PICHARD à Myriam LEROUX
- Magali MACE à Cécile OLIVIER
- Françoise HAFFRAY à David PELON
- Cécile NICOLAS à Didier NOUZILLEAU
- Alain DESMARS à Gilles BRIAND (à partir de 19h47)

Et que la convocation
avait été faite le

18 septembre 2024

Absents : Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC

Marjorie GARCIA a été nommé(e) pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Le groupe scolaire Jaurès-Curie, construit en 1927 et rénové en 2003 est aujourd'hui chauffé par cinq
chaudières au gaz. Il représente le deuxième plus gros consommateur de la ville. L'objectif est de
supprimer trois chaudières murales et de conserver les chaufferies avec chaudières au sol pour assurer
l'appoint du chauffage par pompe à chaleur.

La ville s'est donc engagée dans une opération de travaux afin de changer le système de chauffage du
groupe scolaire par l'installation d'une pompe à chaleur géothermique.

L'article L 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet le versement de
fonds de concours entre la communauté d'agglomération et les communes membres, afin de financer
la réalisation ou le fonctionnement d'équipement. Le projet d'installation d'une pompe chaleur
géothermique dans le groupe scolaire Jaurès-Curie répondant à cette définition, il est éligible au
financement prévu par les dispositions du CGCT.

Aussi la Ville de Trignac souhaite solliciter un fonds de concours sur cette opération à hauteur de
119 981,16 €.

Le montant global des travaux s'élève à 878 735,39 € HT soit 1 054 482,47 € TTC.

Le projet est soutenu par divers partenaire pour un montant total de 526 002,36 € soit 59,86 % du montant HT de l’opération et 49,88 % du montant TTC.

Ainsi, le plan de financement global est à ce jour décliné selon le tableau ci-après.

DEPENSES		RECETTES	
	HT		
Honoraires études	116 068,36	Etat – DSIL 2023	150 000,00
Travaux	762 667,03	Etat - Fonds Vert	122 500,00
		Etat - Fonds Chaleur (TE 44)	133 521,20
		CARENE - Fonds de concours	119 981,16
		Autofinancement	352 733,03
	878 735,39		878 735,39

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L. 5216-5 VI relatif au versement de fonds de concours versés entre la communauté d’agglomération et les communes membres

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU la convention financière de Fonds de Concours entre LA CARENE – SAINT NAZAIRE AGGLOMERATION et la Commune de TRIGNAC pour l’opération « Géothermie - Changement d’énergie chauffage – École Jaurès-Curie » annexée à la présente délibération,

VU l’avis de la commission Finances en date du 16 septembre 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1 :** D’approuver la convention financière de Fonds de Concours entre LA CARENE – SAINT NAZAIRE AGGLOMERATION et la Commune de TRIGNAC pour l’opération « Géothermie – école Jaurès-Curie », dont le projet est annexé à la présente délibération,
- **Article 2 :** D’autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention financière de Fonds de Concours entre LA CARENE – SAINT NAZAIRE AGGLOMERATION et la Commune de TRIGNAC pour l’opération « Géothermie – école Jaurès-Curie »,
- **Article 3 :** Les crédits seront inscrits au budget principal de Commune de Trignac.
- **Article 4 :** D’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT